

La population de Charleville de la fin du XVII^e siècle à la fin du XIX^e siècle

Une enquête d'histoire démographique

*The Population of Charleville From the Late-17th Century to the Late-19th
Century. A Study in Historical Demography*

Carole Rathier et François-Joseph Ruggiu



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/histoiremesure/3973>

DOI : 10.4000/histoiremesure.3973

ISSN : 1957-7745

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 15 juillet 2010

Pagination : 3-16

ISBN : 978-2-7132-2258-0

ISSN : 0982-1783

Référence électronique

Bernard Gauthiez et Olivier Zeller, « Ordre textuel et ordre spatial à Lyon à l'époque moderne », *Histoire & mesure* [En ligne], XXV-1 | 2010, mis en ligne le 15 juillet 2013, consulté le 31 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/histoiremesure/3973> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoiremesure.3973>

Bernard GAUTHIEZ & Olivier ZELLER*

Ordre textuel et ordre spatial à Lyon à l'époque moderne. Du parcours de visite au rôle nominal, une spatialité implicite

Résumé. Les données des sources écrites comportent très souvent des indications spatiales implicites, notamment dans les rôles de taxes, qui ont nécessité des visites de terrain pour constituer l'information. La spatialisation de ces données implique de comprendre la logique de visite des agents chargés des rôles, et donc l'organisation administrative des enquêtes et de la gestion de l'espace dans l'Ancien Régime. Elle implique aussi une confrontation aux données spatiales explicites comme les plans de censive et les immeubles eux-mêmes. Une fois réalisé, ce travail permet de localiser, grâce à un système d'adressage des propriétaires, toutes les informations comportant une mention minimale de localisation ou placées dans des séquences d'enregistrement correspondant à des séquences de visite. De nombreuses sources deviennent alors mobilisables non plus de façon généralisée, à l'échelle d'un quartier ou d'une rue, mais à celle de l'immeuble, soit avec un grain de précision très fin ouvrant à des questionnements nouveaux.

Abstract. Textual Order and Spatial Order in Lyon in the Seventeenth-Eighteenth Centuries: from the Visit on the Ground to Nominal Tax Rolls, an Implicit Spatiality.

Written sources often include implicit spatial indications, notably in the tax rolls that implied a visit on the ground to collect the needed information. It is possible, following a method developed here, to locate this information at the scale of its registering, generally the property unit or a house. This implies a good understanding of the visit practiced by local civil officers and of the administration of the city regarding the quarters (*penmonages* in Lyon). This needs also a close examination of the contemporary property map production and of the subsisting buildings, historical sources themselves, explicitly spatial. Once realized, this location, a sort of addressing system based on the known proprietors of the buildings, makes it possible to locate all information bearing a minimal spatial component or part of a visit sequence. Many sources are usable in that new way and one has no more to do as often in the past, i.e. generalize at the scale of a district or even a street, but can study features at their finest scale, the building. This new precision opens new questions.

* Université de Lyon, CNRS UMR 5600, Environnement, Ville, Société, 18 rue Chevreul, 69 007 – Lyon. E-mail : bernard.gauthiez@univ-lyon3.fr ; pr.olivier.zeller@free.fr

Dans l'étude diachronique des villes, d'assez nombreux auteurs sont en accord, en général tacite, sur le fait qu'il est possible de reconstituer des états parcellaires passés à partir de sources sérielles comportant tout ou partie des propriétés composant une portion de territoire donné. Les exemples de telles reconstitutions sont nombreux et montrent la validité d'ensemble de la démarche¹.

La méthode employée est dite 'régressive', en ceci qu'on part généralement d'un état bien renseigné du parcellaire urbain, souvent, en France, le premier plan cadastral du début du XIX^e siècle, et qu'on remonte le temps, étape par étape, en utilisant les documents planimétriques plus anciens et des sources sérielles de nature fiscale ou autre. Dans certaines villes, comme Toulouse en 1680 ou Paris en 1705², on dispose de documents plus anciens que le cadastre napoléonien, mais la question de l'utilisation de sources sérielles plus anciennes reste la même. Dans le cas, à vrai dire exceptionnel, de Toulouse, le document de 1680 livre aussi les propriétaires antérieurs des parcelles pour une durée s'étendant jusqu'au Moyen Âge³. C'est ici un exemple de la situation la plus favorable qui puisse se rencontrer, celle de la définition d'une parcelle de censive urbaine par l'historique de toutes les mutations ayant donné lieu à la perception de droits de *laods* et *miloads* depuis les grandes opérations de clarification qu'avaient été la rénovation des terriers. Si le livre terrier est adossé à un atlas terriste, la source devient idéale. La reconstitution d'états antérieurs du parcellaire est alors très aisée, en se fondant sur le principe de correction géométrique exposé à propos de Lyon⁴.

Comment procéder lorsqu'on quitte totalement le domaine de la donnée planimétrique pour se reposer sur des données sérielles uniquement textuelles ? La méthode a été partiellement exposée à l'occasion de l'étude du quartier des Halles à Paris⁵. On procède à rebours le plus loin qu'on peut à partir des documents planimétriques anciens, en les interprétant et corrigeant géométriquement sur la base d'un géoréférentiel spatial récent, puis « il ne s'agit plus de redessiner, en le redressant, le document graphique, mais de reconstituer intégralement une carte en se fondant sur l'exploitation et l'interprétation de documents écrits, donnant des séries de noms de

1. BOUDON, F. *et al.*, 1977 ; POLEGGI, M., 1979 ; CLAVAL, P., 1986.

2. Archives Nationales (désormais A.N.), Q1 1099, Terrier du Roi, 1705 (cf. Ph. BOUDON, *et al.* 1977, p. 64 n. 15).

3. MONROZIES, A., 2003.

4. GAUTHIEZ, B., 2008.

5. BOUDON, F. *et al.*, 1977, p. 37-44.

propriétaires »⁶. Dans l'étude du quartier des Halles, la seule qui, semble-t-il, s'étende sur cette question méthodologique, l'exposé de la méthode s'arrête en ce point. Il en manque une partie essentielle, qui fit pourtant l'objet dans l'étude d'une grande attention, sans laquelle la reconstitution d'états de plans à partir des sources uniquement écrites n'aurait pas été possible, à savoir comment et en quoi l'ordre spatial du texte, celui de la succession des entrées d'une liste de taxe ou d'un rôle de droits seigneuriaux par exemple, en somme celui de l'énumération des noms, reflète l'ordre spatial du terrain. À vrai dire, les sources sérielles comportent souvent des données topographiques complémentaires, parfois même l'indication des voisins selon les points cardinaux, par exemple dans les compoix du Sud de la France, ou des mesures de longueur de façade. En l'absence de telles informations, l'explicitation de ce point de méthode paraît essentielle dans l'établissement de la valeur de la reconstitution parcellaire⁷. C'est de cette question que traitera le présent article.

Les archives des villes, et de Lyon en particulier, recèlent de nombreuses listes nominatives établies en fonction d'objectifs comme des recensements ou des taxes de nature diverse. Certaines de ces listes sont établies selon un ordre spatial reconstituable, obéissant à des logiques qui peuvent varier⁸. Les listes lyonnaises ne comportent souvent que des indications topographiques très limitées et elles ne sont jamais associées à des plans. Il est ainsi possible, à partir des documents lyonnais, d'aborder la question des espaces de la pratique administrative dans la ville, et, à un niveau de détail plus fin, du parcellaire urbain. La reconstitution parcellaire d'états passés de la ville est ainsi un exercice qui impose de comprendre comment l'espace est pratiqué, perçu, enregistré par les agents qui ont produit des sources dont la vocation première n'est pas de décrire l'espace, mais dont le contenu spatial peut être extrait.

Les informations topographiques sont, dans les documents recueillis, réduites le plus souvent aux noms de quartiers, dont nous ne connaissons

6. *Ibid*, p. 41.

7. Pour Paris, le « circuit du quartier » et certains détails relatifs à cette question sont évoqués, mais sans développement, BOUDON, F. *et al.*, 1977, p. 64 n. 21 ; p. 65 n. 22.

8. Certaines ne le sont pas, du fait d'un enregistrement dans un ordre aléatoire des propriétaires ou maisons d'une partie de l'espace concerné. L'ordre de la source n'est dans ce cas pas le fruit d'un enregistrement fait à l'occasion d'une visite sur le terrain, mais de données issues des propriétaires et parvenues sans logique spatiale à l'agent administratif concerné, ce qui est le cas par exemple pour la plupart des quartiers pour la taxe destinées à financer les mesures contre les incendies en 1723, Archives municipales de Lyon (désormais AML), CC 278-279), voir *infra*.

pas *a priori* les limites. À la différence des *sestieri*, des *contrade* italiennes, et, plus généralement, de bien des villes méditerranéennes, le système des écritures exposées qui organise visuellement l'espace urbain manque totalement à Lyon. Aucune plaque, aucun écriteau n'a jamais borné les territoires de quartiers. La seule délimitation matérielle connue est inter-paroissiale, sous forme d'une série de sept bornes séparant Saint-Nizier de Saint-Michel⁹. Un seul marqueur de quartier était, semble-t-il, usité : la fenêtre de son capitaine enseigne, pavoisée du drapeau de l'unité de milice¹⁰.

La fréquence des redécoupages, les imbrications sur la frontière, l'existence d'immeubles donnant sur deux, voire trois rues, et même de bizarres effets d'enclave rendaient d'ailleurs les délimitations de quartier fort problématiques, même pour les contemporains. Si les traces de multiples fraudes, contestations, doubles comptes ne suffisaient pas à le prouver, il suffit de constater que le comptable chargé de répartir les quelque 3 000 quittances éparses de la taxe des pompes à incendie de 1723 entre les 35 chapitres prévus pour chaque quartier ne cessa de biffer des rubriques pour corriger ses erreurs de localisation en les recopiant au bon endroit ; il se trompa près d'une centaine de fois¹¹. De ce point de vue, la gravure du plan de Jacquemin en 1747, premier document imprimé publiant clairement les limites des quartiers de milice, constitua une nouveauté majeure dans la manière d'appréhender la ville.

Les sources écrites sont donc d'un usage difficile. Parfois même, comme pour la taxe des lanternes de 1698¹², aucune information topographique n'est donnée quant aux quartiers. On dispose à l'occasion d'indications ponctuelles sur les noms des rues et des places ; qui plus est, la toponymie est variable, mal fixée. Cependant, on peut rapporter ces noms aux plans contemporains. On se trouve donc face à des documents qui comportent une information spatiale qu'il s'agit de révéler. Cette information spatiale porte sur l'état des propriétaires (information la plus fréquente) à la date d'établissement des documents, et donc, indirectement, sur l'état des propriétés du fait de l'inertie des limites séparatives. L'ordre de la source est-il aussi l'ordre de la prise d'information, celui de la visite dans l'espace, qui elle-même répond pour partie à un ordre social ? Si l'ordre spatial de la source peut être reconstitué, quelles exploitations deviennent possibles ? L'exemple de la ville de Lyon présente pour ces questionnements une vertu

9. AML, DD 27, 17 décembre 1665.

10. AML, BB 168, f° 99, 19 février 1626.

11. AML, CC 278-279, 1722-1723.

12. AML, FF 0754-0755.

particulière : dès la perception de la première capitation, la réalisation des rôles fut confiée à la municipalité, ce qui se reproduisit à la nouvelle levée de 1701. Le repérage fiscal initial fut donc réalisé en parfaite cohérence avec les pratiques des officiers de quartier. Il est plus que probable que les registres utilisés plus tard par les commis du vingtième ont été tirés de ces registres de capitation. Le corpus textuel lyonnais présente donc une certaine cohérence dans sa conception.

2. De l'ordre textuel à l'ordre spatial

La correspondance objet physique/propriétaire

La première difficulté à lever est celle de la correspondance entre les informations de la source écrite et des objets spatiaux. Cette correspondance, lorsqu'elle existe, suppose un principe selon lequel l'espace implicitement décrit dans les sources sérielles associe un objet physique identifiable et délimitable dans l'espace physique, donc cartographiable, et un nom, en général celui d'un propriétaire (il s'agit parfois d'une enseigne), dans une liste. Le fait qu'un immeuble est très souvent associé à un nom de propriétaire dans les sources écrites de l'époque moderne est bien établi et abondamment vérifiable, y compris à Lyon. On peut faire l'hypothèse, en première analyse, qu'à la séquence écrite des noms de propriétaires, correspond une séquence d'immeubles, selon un trajet de visite suivant une succession d'objets dans l'espace. Pour vérifier cette hypothèse et établir cette correspondance, il est nécessaire de pouvoir disposer d'informations sur l'espace physique des immeubles et sur leur propriétaire à un moment donné. Dans le cas de Lyon, on dispose des plans établis dans le courant du XVIII^e siècle lorsque des seigneurs éminents du sol, par exemple des établissements religieux, ont souhaité disposer d'atlas de censive¹³. Ces documents, parfois qualifiés de « pré-cadastraux », figurent les contours des immeubles et, à l'intérieur de chaque contour, la mention du propriétaire au moment de l'établissement de la carte (Figure 1). Ils permettent donc d'affecter précisément un immeuble dont l'extension dans l'espace est connue à un nom. On butte cependant sur plusieurs difficultés :

- Ces atlas ne couvrent qu'une partie de la ville, certes importante, mais certains secteurs ne sont pas concernés.

13. Par exemple Rente noble de l'abbaye d'Ainay, Archives départementales du Rhône (désormais AD69), 11 G 450 ; Rente noble de l'archevêché, AML, 2 S 26 ; Rente du chapitre de Saint-Nizier, AD69, 15 G 188.

– La date de leur établissement n'est pratiquement jamais celle d'une source transversale conservée. Il ne s'agit pas, en effet, de plans de nature cadastrale parce qu'il n'y a pas de matrice associée.

– Il n'est donc parfois possible de croiser l'information que là où l'on dispose de données par d'autres biais.

D'autres sources donnent des compléments très utiles, parmi lesquelles des sources planimétriques :

– De rares plans plus anciens et beaucoup plus schématiques dits « terristes », établis par des notaires aux *xvi^e-xviii^e* siècles. Ils sont constitués d'un schéma des polygones parcellaires à l'intérieur desquels sont indiqués les noms des propriétaires successifs, parfois pour des périodes très anciennes, jusqu'au *xiv^e* siècle, dans des reconstitutions à vocation feudiste.

– Des plans comportant une information partielle sur les propriétaires. Ainsi, le nouveau découpage des quartiers de milice élaboré en 1746 a-t-il conduit à dessiner les nouveaux périmètres, bornés dans certains cas par des immeubles dont le propriétaire est indiqué sur le plan.

Des sources écrites :

– *L'Alignement général de 1680*, sans plan, précise rue par rue les alignements qui devront être respectés à partir de cette date pour les constructions nouvelles¹⁴. Très souvent, on donne le nom du propriétaire à l'angle de chaque rue, et parfois aux inflexions du tracé pour une rue sinueuse. Environ 700 noms sont ainsi connus, qui représentent 20 % des immeubles de la ville.

– Les autorisations d'alignement, que nous avons dépouillées entre 1617 et 1763, précisent dans la majorité des cas la disposition des immeubles par rapport aux voisins et à la rue selon les points cardinaux¹⁵.

– Les maisons d'angle sont précieuses de ce point de vue. On dispose parfois de séquences d'immeubles jointifs reconstruits les uns après les autres ou en même temps. Le cas est malheureusement assez rare, et très localisé dans le temps et l'espace, et ne concerne tout au plus que moins de dix immeubles à chaque fois.

Le bâti existant ou renseigné par l'iconographie :

– Un immeuble ancien porte parfois le monogramme du propriétaire qui l'a construit, sous la forme de lettres en fer forgé inscrites dans une imposte au-dessus d'une porte ou dans le garde-corps d'un balcon, plus rarement sculptées dans la pierre ou le bois (Figure 2). Il subsiste de plus quelques enseignes anciennes, parfois mentionnées dans les sources écrites.

14. AML, DD 56, 31 décembre 1680.

15. AML, DD 16 à 55.

Figure 2. Le monogramme d'un propriétaire d'immeuble, le marchand drapier Estienne Raymond, autorisé à construire le 28 avril 1712 (actuelle rue Chenavard)



Source. (AML, DD 49). Photo B. Gauthiez.

Reconstituer les séquences spatiales

Il est ainsi possible, pour une grande part de la ville, de localiser avec certitude certains propriétaires mentionnés à la fois dans les sources sérielles et dans les documents précédemment cités. Parfois même, en particulier pour la taxe du Vingtième des maisons¹⁶ de 1766, la proportion de noms communs à l'atlas de censive et à la source écrite dépasse la moitié en dépit du décalage chronologique. Il est alors possible de spatialiser avec précision la source écrite. La correspondance étroite entre les sources permet aussi d'affirmer qu'à la succession des noms dans le texte correspond bien une succession d'immeubles associés à des noms sur le plan. De sorte que, lorsqu'un nom ne correspond pas du fait des dates différentes, on peut identifier l'immeuble à partir de sa place dans la séquence. Aux séquences des listes constituées de noms écrits successivement correspondent donc en général des séquences spatiales constituées d'immeubles jointifs en série, enregistrés dans l'ordre des contiguïtés. La méthode consiste ainsi, une fois les correspondances établies pour un certain nombre de noms à partir des sources citées ci-dessus, à combler les lacunes des séquences.

16. AML, 2II 160.

Pour remonter dans le temps, on doit ensuite procéder différemment. Lorsque deux sources sérielles successives comportent des noms de propriétaires qu'on retrouve dans un ordre voisin en proportion suffisante, par exemple en 1677 et 1698, on utilise comme base le plan de correspondance complété pour la première source (1698), dont on produit une version modifiée pour 1677 en cartographiant les séquences fondées sur les éléments communs à 1698 et 1677. On restitue ensuite, sur la base des propriétaires conservés, les éléments non spatialisés des séquences partiellement renseignées. Il apparaît nettement qu'il faut pour ce faire que les sources soient suffisamment rapprochées dans le temps. Au-delà d'une vingtaine d'années l'imprécision devient en général importante et l'incertitude croît fortement, du fait du nombre de mutations qui ne permet d'établir qu'une proportion de propriétaires inchangés trop faible pour que la reconstitution spatiale des séquences de leurs noms soit suffisamment fiable¹⁷. En effet, cette méthode fonctionne d'autant mieux que le bâti est stable et que le parcellaire n'est pas recomposé. Or, les opérations de reconstruction renseignées par les autorisations d'alignement concernent parfois des immeubles édifiés à l'emplacement de deux, parfois trois, maisons antérieures. Dans un tel cas, une ligne dans la source sérielle à une date donnée correspond à deux ou trois lignes pour une source à une date antérieure à la reconstruction.

Deux sources peuvent être mobilisées pour atteindre un niveau de précision supérieur, et notamment pour réduire l'incertitude introduite par le fait que certains propriétaires ne détiennent qu'une partie d'immeuble et d'autres plusieurs biens jointifs. Il s'agit des transactions foncières retranscrites dans les actes notariés et listées dans les registres du contrôle des actes¹⁸. Ces derniers sont en cours de dépouillement et donnent déjà un certain nombre d'informations à même de préciser la reconstitution spatiale. L'étape suivante consistera à dépouiller les actes notariés complets concernés, puis à rechercher les actes de mutation antérieurs à l'établissement du Contrôle des actes. La deuxième source est constituée par le bâti existant. Ainsi, par exemple, une seule unité de construction (programme unitaire d'investissement correspondant à un chantier, un financement et une conception architecturale¹⁹) peut comporter plusieurs immeubles, le nom de propriétaire mentionné correspondant à l'unité de construction initiale non fractionnée en plusieurs unités de propriété. C'est le cas par exemple des bâtiments construits par Pierre Boesse en 1659, qui forment un ensemble foncier important à l'angle des rues des Forces, de la Gerbe et

17. La même remarque a été faite dans F. BOUDON *et al.*, 1977, p. 42.

18. ADR, 10 C 1293 à 1296.

19. GAUTHIEZ, B., 2003, p. 112.

Poulaillerie. Il subsiste aujourd'hui à Lyon environ un tiers du bâti existant vers 1770, en proportion variable selon les quartiers.

Cette méthode permet de reconstituer la répartition des propriétaires dans l'espace et de cartographier les valeurs données dans les sources. Elle rend possible la spatialisation des sources ne comportant d'autres informations géographiques que l'ordre des propriétaires dans le texte, comme le rôle de la taxe de 1698, qui ne mentionne pas les quartiers, dont le contour cependant se retrouve dans l'ordre spatial des séquences de visite dans l'espace de la ville, un ordre régulièrement corroboré par les listes correspondant à des quartiers au fil d'autres sources. En croisant avec d'autres données, comme le nombre d'étages, accessible par des sources variées mais toujours partielles — sauf pour 1841, seule et tardive source transversale exhaustive — on peut établir la carte des valeurs foncières au mètre carré de plancher ou le nombre de mètres carrés de plancher par habitant. La cartographie permet aussi de visualiser l'ordre spatial des visites sur le terrain dans la plupart des cas.

Une fois ce travail effectué, plusieurs aspects spatiaux de la gestion de l'espace urbain deviennent accessibles.

2. Les échelons administratifs de l'espace

Ville et secteurs urbains

L'échelle la plus évidente est celle de la ville (premier échelon), concernée par plusieurs enquêtes d'ensemble comme celles menées pour établir les rôles de la taxe du Vingtième des maisons en 1766 et en 1789²⁰. Le rôle de taxe pour l'établissement des lanternes dans la ville, en 1698, porte aussi sur toute la ville. Il apparaît de plus que la ville est souvent séparée en deux secteurs principaux (deuxième échelon) ; c'est le cas pour un registre de taxe du Vingtième subsistants, celui de 1766 qui ne comporte que les quartiers entre Saône et Rhône, « côté de Saint-Nizier », au sud de la place des Terreaux, de sorte que la partie des pentes de la Croix-Rousse n'y figure pas. La subdivision en grands secteurs urbains a conduit à établir des registres distincts, déterminés soit par la configuration du site de la ville, en particulier par la discontinuité constituée par la Saône, qui correspond aussi à une bipartition historique de Lyon, soit par un partage équilibré de l'ensemble de la ville, d'où la séparation fixée à la place des Terreaux en

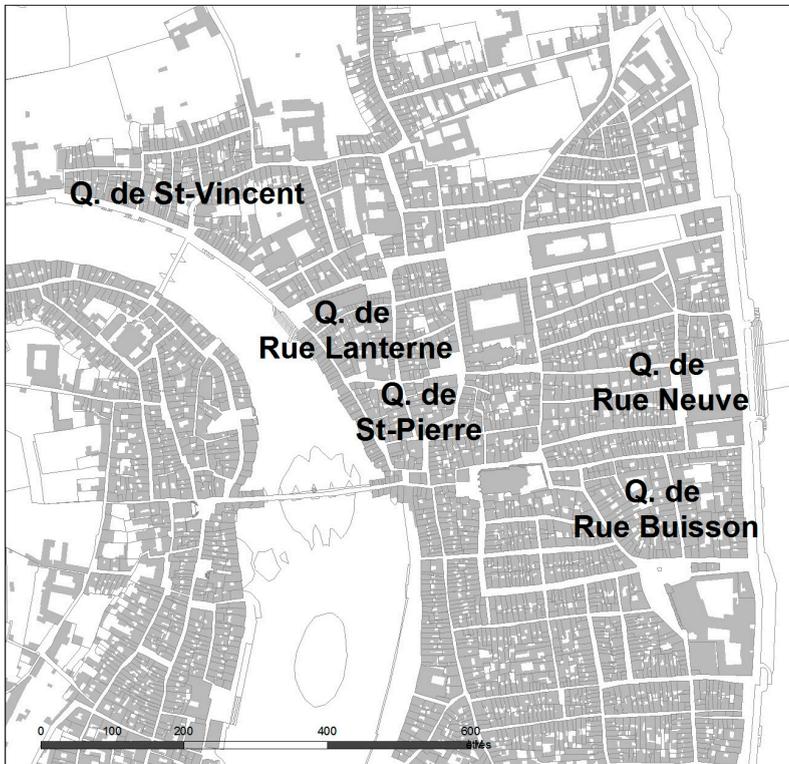
20. AML, CC 185.

1766 et due au fait que le nombre d'immeubles de la rive droite de la Saône est beaucoup plus faible qu'en rive gauche²¹.

Quartiers

Le troisième échelon géographique est constitué par les quartiers (Figure 3). Ils correspondent à des unités de gestion administrative et policière de l'espace urbain, en nombre variable. Divisée en 36 avant 1647, la ville devait théoriquement voir le nombre de ses quartiers progressivement porté à 50. Celui-ci ne dépassa jamais 38, puis la géostratégie visant au contrôle des populations jugées dangereuses procéda à des refontes locales, rame-

Figure 3. Plan de situation des quartiers cités



Source. Fond de plan Lyon vers 1745. © B. Gauthiez.

21. Dans ce cas, seul le registre de la partie de la ville au sud de la place des Terreaux est déposé aux archives municipales, l'autre manque à ce jour.

nant le nombre des *pennonages* (nom lyonnais des quartiers) à 37 en 1664, puis à 35 en 1680, répartition qui demeura inchangée jusqu'à la grande réforme de 1746²². Aucune des sources transversales jusqu'ici dépouillées ne correspond à ce découpage des quartiers officiellement approuvé en 1746, même après cette date. Cette division en 28 territoires n'a eu de véritable pertinence que pour organiser le service de guet et garde de la milice urbaine et, subsidiairement, le service de lutte contre l'incendie. Fondée sur une logique de répétition par mise à jour des registres de l'année précédente, la culture administrative, et notamment fiscale, a concrètement conservé jusqu'à la Révolution les anciens découpages.

Après les années 1620, le nom des quartiers est en général mentionné dans les sources, fût-ce approximativement²³, même si ces dénominations étaient passablement fluctuantes. Auparavant, la culture du patronage et de l'enracinement politique et social des familles notables justifiait une logique dénomminative différente, définissant un quartier par le nom de son capitaine²⁴. L'information disponible selon les quartiers varie souvent lorsque l'objectif de l'enquête n'est pas nettement défini par des instructions précises ou l'usage de bordereaux imprimés, par exemple lors des recensements de 1636 et 1709, aux contenus improvisés, ou lors de l'enquête pour établir l'emprunt forcé de 1677. Sans cesse sollicités pour évaluer les réserves de blé, de vin, d'armes ou de poudre à canon ainsi que pour dresser des rôles d'habitants, d'hommes capables de servir, de contribuables, de veuves, de pauvres, de nouveaux venus, d'exempts du service de la milice, de suspects, d'ouvriers de l'art de la soie, d'étrangers, de notables, ou encore de Réformés, les officiers des *pennonages* travaillaient empiriquement, en se fondant sur leur propre connaissance de leur environnement social. Il faudra attendre le XVIII^e siècle pour que la définition des quartiers, les modes de recensement et la production d'instructions et de bordereaux imprimés soient imaginés par l'avignonnais Pallasse²⁵.

Le quartier est l'échelle principale d'établissement des données et de visite du terrain. Ceci explique que, pour de nombreuses enquêtes, on ne dispose que d'une partie des quartiers dans les sources conservées, 18 pour

22. ZELLER, O., 1983.

23. Un exemple parmi beaucoup d'autres : le quartier du Port du temple est aussi appelé quartier d'Ecorcheboeuf, mais aussi quartier de Saint-Antoine ; deux de ces appellations peuvent aussi se trouver employées dans la même source.

24. D'où l'intérêt de la base de données qui a été constituée pour regrouper l'information sur les officiers de quartier lyonnais du XVI^e au XVIII^e siècle ; elle permet entre autres d'identifier et de dater les sources (environ 3 000 entrées).

25. ZELLER, O., 2006b.

1677²⁶, 23 pour 1709²⁷. Les contours des quartiers livrés par la cartographie de ces sources écrites varient assez peu dans le temps au cours de l'époque moderne, sauf en 1746. Il s'agit avant tout de rééquilibrages démographiques, voire de stratagèmes utilisés pour tourner l'obligation absolue faite aux officiers d'habiter dans le quartier qu'ils commandent. Ces rectifications de frontière sont néanmoins assez fréquentes : on en dénombre 33 entre 1626 et 1746.

Escouades, dizaines, cinquantes

Pour plusieurs quartiers, on mentionne selon les époques et les usages locaux des subdivisions territoriales en escouades en centaines, ou en cinquantes (quatrième échelon), par exemple dans les quartiers de rue Lanterne (escouades) et de Saint-Vincent (quatre dizaines, cf. Figure 4) en 1677. L'ordre des visites des quartiers, lorsque ces subdivisions ne sont pas mentionnées, ne semble pas présenter de césures qui pourraient suggérer de telles subdivisions, qui semblent avoir existé de longue date et s'être estompées précisément au cours du xvii^e siècle. La subdivision par cinquante, et même par dizaine, est encore utilisée en 1591, pour la vente forcée de sel²⁸, ou en 1594, pour les Etablies²⁹ recensant les hommes astreints au service de garde. L'escouade semble aussi s'être imposée en tant que cadre à des recherches menées sur le terrain lorsque la topographie accidentée d'un quartier imposait un net cloisonnement, comme à Saint-Vincent en 1597. Il ne s'agit donc pas d'une échelle normale de prise d'information à l'occasion des taxes. Elle ne sert que dans la réalisation de documents à finalité strictement militaire ; ainsi toutes les minutes du recensement de 1744-1745, levées en vue de la réforme de la milice, sont subdivisées par territoires d'escouades³⁰. En pratique, l'enjeu de ces découpages ne correspondait qu'au désir général et avéré de ne monter la garde nocturne que le moins souvent possible. Deux des trente-cinq quartiers étaient chargés chaque soir de fournir les effectifs appelés à occuper les postes de garde. Les habitants d'un quartier ne comptant qu'une escouade devaient donc servir tous les dix-sept ou dix-huit jours ; avoir deux escouades permettait de ne monter en garde que toutes les cinq semaines, et un grand quartier à

26. AML, CC 4187.

27. AML, 2GG 10 à 14 ; d'autres minutes sont conservées, mais sans aucune référence aux maisonnées.

28. AML, 3GG 005, sous-série des affaires de santé, au classement aberrant.

29. AML, EE 27, p. 7, 1^{er} juillet 1594, p. 14, 1594 et p. 26.

30. AML, EE 15, p. 1-3, quartier de La Croisette, 1744 ; EE 15, p. 4-6, Rue Tupin, 1745 ; EE 15, p. 8, Grand'Côte, 15 février 1745.

trois escouades ne tenait ses bourgeois en éveil que tous les sept semaines et demie³¹. Ce niveau de découpage territorial apparaît donc surtout comme l'aire d'autorité de chaque sergent de la milice urbaine.

Figure 4. *Le découpage du quartier de Saint-Vincent en dizaines, 1677*



Source. © B. Gauthiez.

Propriétés

Le cinquième échelon est constitué par les propriétés, individualisables par un nom de propriétaire, accompagné d'informations d'abord relatives à l'objectif de l'enquête, par exemple un montant de taxe. Les informations données sont parfois plus riches, mais elles sont souvent inégales selon les quartiers en raison des modalités spécifiques d'enquête, par exemple pour les recensements. En 1677, lorsqu'il s'agit d'identifier qui participera

31. AML, EE 10, p. 93, 6 décembre 1735.

à l'emprunt forcé de la ville, les données ne sont pas normalisées. Elles sont en effet établies quartier par quartier et peuvent beaucoup différer de l'un à l'autre. On mentionne parfois, de façon irrégulière dans les sources, que le propriétaire possède plusieurs immeubles. C'est à cette échelle que l'adéquation entre la réalité physique du terrain et la ligne dans une source écrite peut être appréhendée. En effet, c'est heureux pour nous, à un propriétaire correspond en général un immeuble. Cependant, il s'agit parfois de plusieurs immeubles pour un même personnage, sans que cela soit toujours explicitement mentionné. De plus, certains immeubles sont possédés par plusieurs personnes. Dans ce cas, plusieurs lignes dans la source correspondent à un seul objet spatial unitaire. C'est manifestement le cas dans les registres des Vingtièmes des maisons, où chaque rubrique ne correspond pas à un propriétaire, mais à un contribuable. La fréquence des co-propriétés, précisément définies ou dans l'indivision, a donc conduit à des surestimations du nombre des maisons lorsqu'il a été établi par simple comptage de ces mêmes rubriques.

Cela pose la question des unités de mesure spatiale organisant les sources utilisées. Cette unité est l'immeuble au sens d'unité fonctionnelle définie par une entrée distincte permettant d'accéder aux différents locaux et appartements disposés sur la parcelle et aux étages. Cette unité correspond souvent à une unité de construction, autrement dit de production du bâtiment selon un dessin unitaire. Elle inclut les boutiques à rez-de-chaussée, pratiquement de règle dans la ville à cette époque. Cette unité peut-être subdivisée en plusieurs propriétés, selon des logiques variables, ou former partie d'une propriété plus vaste. De plus, les taxes ne portent pas nécessairement sur tous les propriétaires. Ainsi, les Vingtièmes ne mentionnent pas toujours les propriétés des institutions religieuses et hospitalières, qui jouissent d'exemptions. Seuls certains rôles de quartier les évoquent pour mémoire. Les listes comportent alors des lacunes sournoises que seul le recours aux plans et à d'autres sources d'informations, comme les autorisations de construire, permet de combler.

Autres échelles

Certaines enquêtes ne portent que sur une portion de l'espace de la ville définie par sa seigneurie éminente³². C'est le cas de la taxe de 1695 sur le « Pied dans l'eau », payée par les propriétaires des « isles et islots, édifices, droits et maison » plongeant leurs fondations dans les cours d'eau navigables, et qui relevaient de ce fait du domaine royal. La logique spatiale est

32. ZELLER, O., 1995.

dans ce cas celle d'un niveau de propriété supérieur à celui des immeubles dans le cadre de la dissociation entre propriété éminente et propriété utile.

3. L'ordre spatial de la prise d'information sur le terrain et des sources sérielles écrites

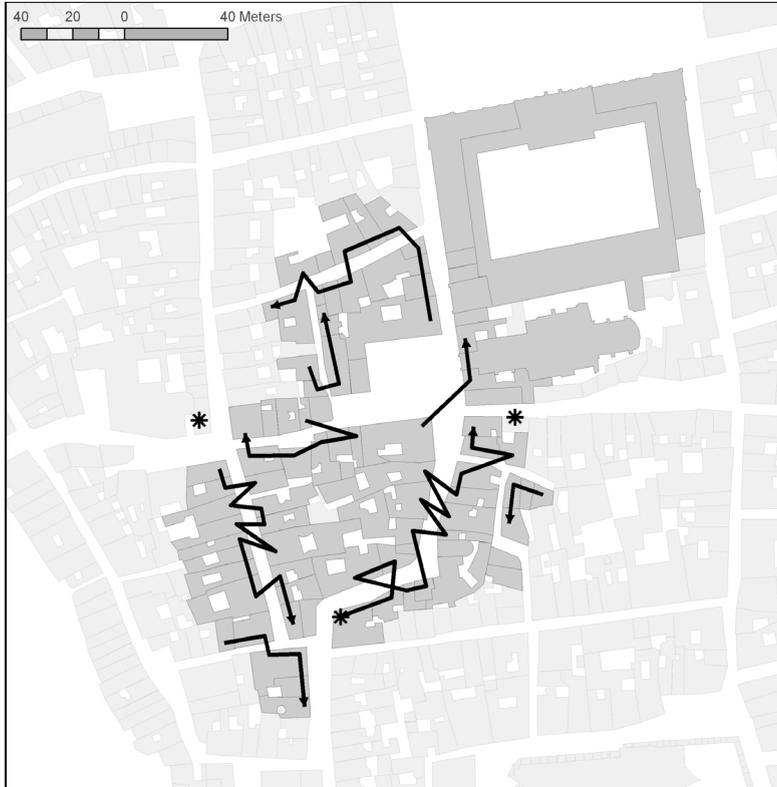
La spatialisation des sources sérielles écrites, à laquelle nous avons procédé en utilisant un système d'information géographique³³, montre que la prise d'information a été faite sur le terrain, en procédant, quand c'était possible, par interrogation des propriétaires, selon des parcours passant d'un immeuble à l'autre selon des techniques variées de progression dans l'espace. En l'état actuel des réalisations cartographiques, nous pouvons les examiner aux dates de 1677, 1698, 1766 et 1789. Il apparaît que les types d'itinéraire diffèrent d'une part, dans l'espace, entre les quartiers et d'autre part, dans le temps, dans un même quartier.

Parcours en zigzag

Dans ce cas, l'information est recueillie en parcourant les deux côtés d'une même rue conjointement, en allant de porte à porte et en traitant les deux côtés au fur et à mesure de la progression dans la rue. Le parcours forme alors un zigzag et sa reconstitution n'est pas sans difficultés du fait de l'absence de séquences continues. Le meilleur moyen de repérage consiste ici à vérifier la cohérence du niveau d'imposition de l'immeuble par rapport à la surface de son terrain et au nombre de ses étages quand on le connaît à la date considérée. De tous les quartiers étudiés, celui de Saint-Pierre est le seul à être ainsi continuellement couvert sur toute la période, particulièrement pour les rues de l'Enfant-qui-Pisse (actuelle rue Lanterne) et Saint-Cosme (Figure 5). En 1677, la rue de l'Arbre-Sec dans le quartier du Plâtre est traitée de la même façon, comme la rue Buisson dans le quartier homonyme en 1698. Ce type de parcours est donc rare et pourrait être, en toute hypothèse, un reliquat de pratiques auparavant plus répandues.

33. GAUTHIEZ, B. & ZELLER, O., 2009.

Figure 5. Le parcours de visite du quartier de Rue Saint-Pierre pour l'enquête de 1677 : parcours en zigzag



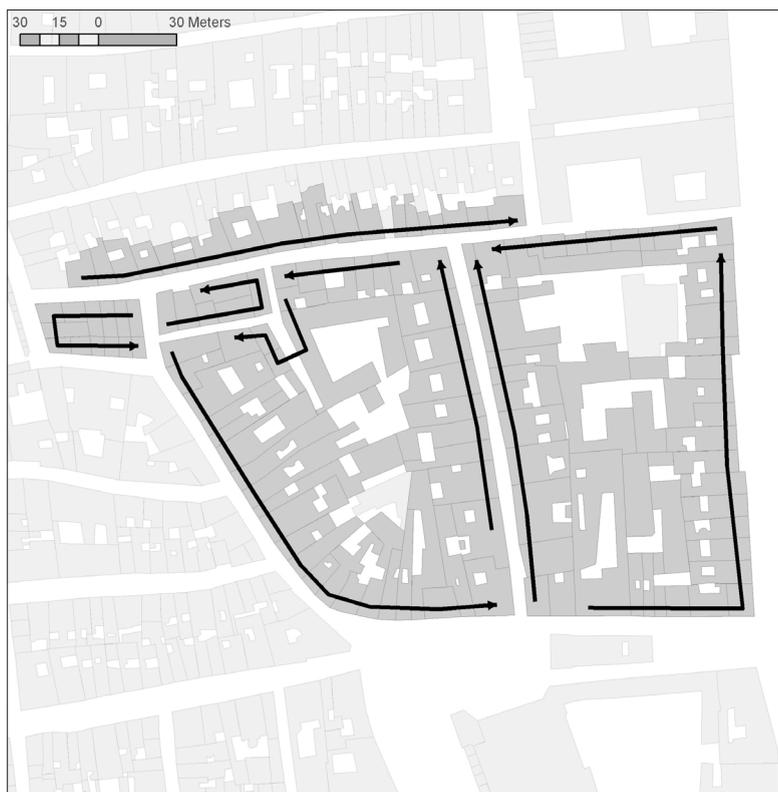
Source. © B. Gauthiez.

Parcours par séquences non enchaînées

On peut les caractériser par une prise d'information portant sur une succession d'immeubles formant un côté de rue, en général sur le côté d'un îlot, mais sans que la succession des séquences de prise d'information corresponde à une organisation logique très nette dans l'espace du quartier. Le quartier du Buisson est ainsi traité en 1677. On commence par le côté ouest de la rue Buisson dans le sens Sud-Nord, puis le côté est de la même rue dans le même sens en repartant de l'extrémité sud de la rue, on suit ensuite en gros le pourtour de l'îlot à l'ouest de la rue, son côté Nord rue Gentil, puis rue de la Gerbe jusqu'à la place des Cordeliers. On poursuit ensuite la côté nord de la place jusqu'aux Courtines du Rhône (le quai), qu'on remonte vers le Nord jusqu'à l'extrémité est de la rue Gentil, qu'on reprend

ensuite jusqu'à la rue de la Gerbe. On achève le parcours du quartier par le côté nord de la rue Gentil, en commençant par son extrémité ouest (Figure 6). À la même date, on procède d'une façon comparable pour les quartiers de la Lanterne, pour le reste du quartier du Plâtre et probablement aussi pour le quartier des Terreux. Ce type de parcours se retrouve pour le quartier du Plâtre aux dates ultérieures.

Figure 6. *Le parcours de visite du quartier des Cordeliers (ou de rue Buisson) pour l'enquête de 1677 : parcours par séquences non enchaînées*



Source. © B. Gauthiez.

Parcours en séquences enchaînées

Il s'agit de la même technique, mais mise en œuvre dans le quartier de telle façon que les parcours de liaison entre les séquences, stériles du point de vue de la prise d'information, soient les plus courts possibles. On atteint ainsi un niveau de rationalité supérieur dans l'organisation de la visite. On

Parcours par tours d'îlots successifs

Lorsque les limites d'un quartier sont formées de rues, des parcours qui font successivement le tour des îlots d'un même quartier apparaissent. Ainsi, pour le quartier de rue Buisson, on procède en 1766 en faisant le tour de l'îlot à l'Ouest de la rue homonyme à partir d'un point placé à l'entrée ouest de la rue, et dans le sens des aiguilles d'une montre : place des Cordeliers, rue de la Gerbe, rue Gentil, rue Buisson. Revenu au point de départ, on enchaîne par l'îlot à l'Est de la rue Buisson, cette fois en suivant le sens inverse des aiguilles d'une montre : place des Cordeliers, quai du Rhône, rue Gentil, est de la rue Buisson. Ce type de parcours est utilisé pour les quartiers du Griffon et Saint-Vincent, dans ce dernier cas d'une façon remarquable. En effet, en partant d'un point situé place de la Feuillée, chaque îlot est tour à tour considéré, de proche en proche, en s'éloignant progressivement du point de dé-

Figure 8. *Le parcours de visite du quartier Saint-Vincent pour l'enquête de 1677 : parcours par tours d'îlots successifs*



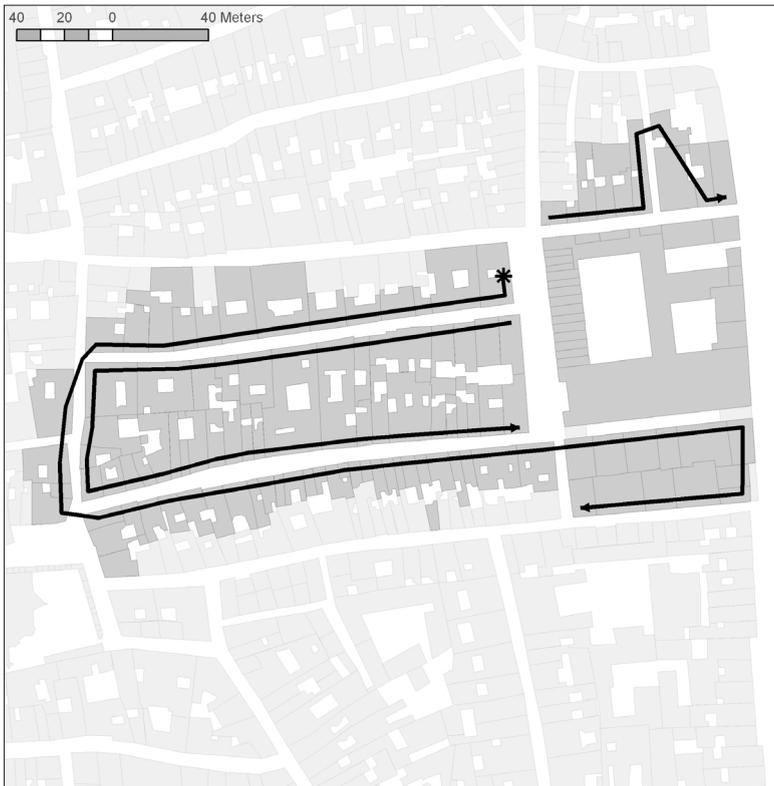
Source. © B. Gauthiez.

part, et à chaque fois en suivant son pourtour dans le sens des aiguilles d'une montre (Figure 8). Dans ce cas, l'enchaînement spatial est un peu délaissé au profit de la systématique de la prise en compte successive des îlots.

Parcours atypique

Un itinéraire frappe par son caractère très particulier. En effet, les types de parcours jusqu'ici considérés constituent en quelque sorte des étapes vers une pratique de plus en plus organisée et systématique, jusqu'au cas très rigoureux du quartier Saint-Vincent. Ici, dans le quartier de rue Neuve, il semble qu'on ait rationalisé à l'extrême la prise d'information en 1677. On part de l'extrémité est de la rue Bât-d'Argent, qu'on parcourt d'est en ouest. On continue par le côté ouest de la rue Sirène du Sud au Nord, puis

Figure 9. *Le parcours de visite du quartier de Rue Neuve pour l'enquête de 1677 : parcours atypique*



Source. © B. Gauthiez.

le côté sud de la rue Neuve d'Ouest en Est, jusqu'à la Courtine du Rhône qu'on suit du Nord au Sud jusqu'à la rue Gentil dont on suit le côté Nord d'Est en Ouest jusqu'à la rue Minié. Jusque-là, la succession des séquences s'enchaîne sans aucun parcours stérile. On remonte alors la place des Jésuites jusqu'au point de départ, et l'on reprend l'enquête par le côté sur de la rue Bât-d'Argent d'Est en Ouest, puis le côté est de la rue Sirène du Nord au Sud, enfin le côté nord de la rue Neuve d'Ouest en Est. Ce parcours, formé de deux boucles emboîtées, qu'on retrouve dans le quartier du Plat d'Argent, est l'un des plus économiques en termes de longueur de visite (Figure 9).

Si les pratiques d'itinéraires peuvent être reconstituées dans le détail le plus fin, les interpréter est une démarche nettement plus hasardeuse, faute de sources qualitatives, faute de modèles, faute de discours.

Un facteur d'analyse doit ici être rappelé : la grande diversité morphologique des quartiers. Modelée à la fois par l'historicité de l'urbanisation lyonnaise et par les contraintes purement géographiques liées au cours de la Saône comme à la présence d'importantes dénivellations, parfois abruptes, la géographie administrative a associé des quartiers pouvant être classés en différents types : quartier-rue, quartier en îlots groupés, quartier à arborescence viaire, quartier-place, outre quelques situations atypiques. Pour une part, les itinéraires peuvent découler directement de simples contingences matérielles, être en quelque sorte suggérés par les lieux.

Un principe organisateur d'ordre culturel doit aussi être recherché. Très significativement, L'ordre de parcours d'un même quartier obéit en général à un sens déterminé. En 1766 et en 1789, années pour lesquelles les parcours sont identiques, on rencontre beaucoup plus souvent l'inverse des aiguilles d'une montre, le seul quartier de la Pêcherie (sur les huit quartiers de la partie de la ville ici prise en compte) présentant nettement une visite en sens inverse. Tout un arrière-plan mental de cette circumambulation préférentielle peut être évoqué, tant sur le plan matériel que symbolique, du sens de rotation des escaliers aux différents parcours rituels.

On peut également imaginer l'effet d'une culture de quartier, portant des cheminements ritualisés par le trajet des rondes. À l'occasion d'un conflit entre les quartiers de la rue Buisson et de Bon-Rencontre, un plan inséré dans les registres de délibération consulaires définit très précisément le parcours des rondes des miliciens de part et d'autre de la place des Corde-

liers³⁴. On peut admettre que cet événement isolé permet la fugace appréhension de l'importance de ces cheminements, qui auraient certes été définis par la routine, mais sous le contrôle des quartiers voisins. L'ordre des enquêtes peut avoir suivi celui des rondes³⁵, même si ce n'est pas le cas ici.

Évidemment, il est possible d'analyser ces parcours en termes de rationalité géométrique, la rationalité sociale nous échappant. Tout d'abord, on ne peut qu'être frappé par la très grande diversité des pratiques en 1677, pour la date la plus ancienne, où coexistent des parcours extrêmement rationalisés (Saint-Vincent, rue Neuve) et d'autres en apparence plus erratiques (Saint-Pierre). Nettement, chaque quartier procède à sa façon. La recherche de rationalité oscille entre différentes raisons géométriques, chacune ayant ses avantages : parcours de proximité favorisant la couverture immédiate d'une rue donnée (zigzag), sécurité de la prise d'information en séquences et en enchaînement de séquences, rigueur mathématique des tours d'îlots effectués systématiquement dans le même sens, rationalité topologique extrême du parcours du quartier de rue Neuve. Dans ce dernier cas, comme pour le quartier Saint-Vincent, on ne peut s'empêcher de faire la conjecture de parcours dont la définition a pu associer un Jésuite ou un Augustin curieux de mathématiques. En effet, le problème posé n'est pas sans analogie avec le célèbre problème topologique des ponts de Königsberg, que résout le mathématicien Euler au début du XVIII^e siècle quand il démontre qu'il n'y a pas de solution de promenade minimale dans laquelle chacun des sept ponts de la ville n'est parcouru qu'une fois et une seule³⁶. Ce problème topologique est aussi celui des postiers, par exemple, qui doivent couvrir un espace donné en un parcours le plus court possible pour distribuer le courrier³⁷.

Le point de départ des parcours connaît aussi une évolution. En 1677, il semble que les quartiers les plus proches de la Saône, et de même celui du Plâtre, aient un point de départ qu'on peut définir comme le point du quartier le plus proche du pont de Saône. Seuls les quartiers des Terreaux, de rue Buisson et de rue Neuve échappent à cette polarisation forte. En 1698, pour les quartiers renseignés aux deux dates, soit sept d'entre eux, seul le point de départ du quartier de rue Lanterne est déplacé de manière significative, de l'extrémité sud de la rue homonyme à l'extrémité est de la place des Carmes, tout près de la place des Terreaux, ce qui suggère un renforcement

34. AML, BB 213, f° 456-457, 16 septembre 1658,

35. Ce qui n'est pas le cas ici.

36. *Cartes et figures de la Terre*, 1980, p. 127.

37. *Ibid.*, p. 130 ; COGIS, O. & ROBERT, C., 2003 ; NOBERT, Y. *et al.*, 2004.

de la polarisation exercée par cette dernière. En 1766, les points de départ de deux visites de quartiers sont à nouveaux déplacés, et éloignés du pont de Saône, celui du quartier de l'Herberie qui passe de l'entrée ouest de la rue Longue à l'angle de la rue Mercière et de la rue Chalamont au Sud, et celui du quartier Saint-Nizier déplacé de l'entrée ouest de la rue Dubois à l'extrémité est de la place de la Fromagerie.

Dans ces cas, il est fort possible que les résidences des responsables des quartiers aient joué. En effet, sous l'Ancien Régime, toute énumération, toute série de noms se charge naturellement de connotations hiérarchiques. Au point que la manière dont une ville se donne à voir à l'occasion des parades civiques et des processions vaut représentation de son organisation juridico-politique. Dans ce contexte mental, il est normal d'inscrire au premier rang la maison du capitaine pennon. Ceci apparaît clairement dans les minutes du recensement lyonnais de 1636, puisque commençant l'enregistrement par la mention, tracée en hautes lettres grasses symbolisant l'importance selon des conventions limpides pour tout lecteur de l'époque : « Et premièrement, la maison de X... ». Cette pratique graphique signifie une distinction, et, *a contrario*, cette forme d'écriture ne réapparaît pas davantage qu'un hypothétique « deuxièmement ». Dans le même sens jouait le rôle emblématique de la demeure du capitaine. Celle-ci symbolisait l'enracinement civique de lignées d'officiers actifs à la tête d'un quartier durant plusieurs générations et que l'obligation de résidence dans leur quartier stipulée au début du XVII^e siècle ne fit que formaliser.

En tout état de cause, le point de départ des visites ne paraît pas déterminé, dans la plupart des cas, par les espaces de rassemblement des *pennons*, c'est-à-dire des placettes souvent partagées par deux d'entre eux, mais par la logique de visite. Ce sont donc des parcours essentiellement techniques, à simple visée administrative, probablement à très faible connotation de représentation, ou du moins cette fonction s'affaiblissant nettement entre 1677 et 1766.

Cette diversité tend nettement à se réduire dans les enquêtes suivantes, déjà en 1698, et plus encore en 1766, les trajets étant identiques en 1789 par rapport à 1766. Il semble donc qu'on soit face à deux logiques.

Tout d'abord, la prise d'information est interne à chaque quartier, dont les agents établissent le parcours. Le parcours ainsi établi n'est pas sans évoluer. Ainsi, à Saint-Vincent dont la rationalité est frappante en 1677, déjà en 1698 de petites variations viennent troubler le schéma initial idéal, dans le fait que deux îlots sont maintenant parcourus dans le sens inverse

des aiguilles d'une montre. La continuité est toutefois en général grande dans les parcours d'un même quartier considérés sur plus d'un siècle, ce qui pose la question de la transmission des pratiques. La réponse à cette question tient certainement dans le fait que les responsables des quartiers, capitaine, lieutenant, enseigne, et surtout sergents, sont en poste pour des durées atteignant volontiers plusieurs décennies, avec un recouvrement entre les fonctions, un lieutenant ou un enseigne devenant souvent capitaine par un mouvement de noria, qui permet la transmission des façons de faire. Quelques chiffres plaident très fortement en faveur de l'hypothèse d'une mémoire de quartier portée par l'encadrement de la milice urbaine. Entre 1625 et la Révolution, le temps moyen d'exercice des enseignes est de sept ans et demi. Celui de leurs supérieurs directs, les lieutenants, est de neuf ans et trois mois. Quant aux capitaines, dont la mort seule met un terme au commandement au XVII^e siècle, ils exercent treize ans et neuf mois. Sauf quand le plafond de verre des conditions sociales bloque des avancements, il s'agit ici des mêmes hommes, qui participent donc ordinairement au commandement et à la surveillance de leur quartier durant vingt ou trente ans. Une plus grande longévité valait sans doute pour les sergents, artisans qui ne pouvaient guère espérer devenir enseigne. Quand, au crépuscule de l'Ancien Régime, on honora ces bas-officiers d'une médaille de vétérance, on trouva entre 1782 et 1786 pas moins de cent quarante-neuf récipiendaires prouvant vingt ans de services, et cinq furent même dignes de la médaille dorée en en reconnaissant quarante. Autant dire que la quasi-totalité des vingt-huit quartiers était encadrée par de vieux sergents qui effectuaient la part ingrate du service civique, mais qui, immergés dans la population de leur *pennonage*, détenaient sans doute mieux que les officiers la connaissance des lieux et des hommes.

Ces façons de parcourir un quartier traduisent donc une représentation de l'espace relativement stable, dans laquelle la rationalité géométrique le dispute à celle des relations sociales, dont la spatialité est bien plus variable. Il semble que ces représentations soient avant tout mentales. Ce sont des pratiques qui, parfois, font l'objet d'une opération de définition claire, peut-être recourant au plan, mais qui, ensuite et une fois établies, sont transmises à l'occasion du faire, probablement sans document de référence autre que les registres de visite précédemment établis.

Dans un second temps, les trajets de visite sont fixés, notamment entre 1766 et 1789 (Figure 10). Ils le sont à partir de parcours spécifiques à chaque quartier, ou du moins fortement déterminés par les pratiques antérieures. En effet, la continuité des logiques de parcours est forte, même si une nette tendance à visiter le terrain selon le type des parcours par séquences

4. La logique interne des sources sérielles

La première trace connue de numérotation des maisons se relève en 1723. Cette année-là, une ordonnance du maréchal de Villeroy soumit les habitants à une taxe de six livres par immeuble afin d'acheter une pompe à incendie par quartier. Le scribe chargé de l'opération ouvrit un registre spécial, qu'il divisa en trente-cinq sections, une pour chaque quartier, des onglets de toile permettant de trouver instantanément le quartier recherché³⁸. Puis il enregistra les versements au jour le jour ; les maisons d'un *pennonage* se succèdent donc au fil de l'archive selon le hasard du rythme des versements. La section consacrée au quartier de la Grand-Côte ne fait pas exception à la règle, si ce n'est que des numéros en désordre sont systématiquement reportés sur la marge de gauche, face à chaque rubrique d'immeuble. Vérification faite, il s'agit sans conteste d'une référence à un système de numérotation antérieur. Les habituels *lapsus calami* et oublis mis à part, les immeubles ont été repérés de 1 à 160 ; classer la base de données selon ces numéros originels restitue efficacement la continuité du document ayant servi de référence, qui était manifestement conçu selon une logique géographique que la cartographie éclaire. On peut peut-être rapprocher le caractère pionnier de cette pratique aux caractères mêmes de l'urbanisation dans ce quartier de la Grand-Côte : un système viaire en partie d'origine rurale, aux dénominations flottantes, et la présence de maisonnettes de si faible valeur qu'elles devaient être associées par trois, ou quatre, voire par cinq, pour trouver assez de contribuables capables de rassembler les six livres de la taxe forfaitaire. La numérotation aura été la réponse trouvée par un capitaine pennon au manque de lisibilité de l'espace dont il était responsable. La réalité était tout autre dans les quartiers centraux, riches de ces repères qu'étaient les angles de rues, les maisons de notables et les enseignes fameuses.

La pratique de la numérotation des maisons se retrouve plus de vingt années plus tard, lorsque le Consulat entreprit de refondre totalement l'organisation de la milice des *pennonages*, appelée à devenir garde bourgeoise. Passer de trente-cinq à vingt-huit quartiers supposait la connaissance des effectifs concernés, d'où l'organisation d'un recensement des adultes en 1744 et 1745. Il ne reste que trois des minutes de ces enquêtes : deux d'entre elles, décrivant les quartiers de La Croisette et de la Rue Tupin, se réfèrent explicitement à un système antérieur de numérotation interne.

38. AML, CC 278-279.

Plusieurs des nouveaux quartiers définis en cette circonstance connurent également des dispositifs de numérotation des maisons. En 1754, quand l'autorité militaire décida d'organiser des piquets de « bourgeois » capables d'intervenir dans chaque quartier, on dressa des listes des notables sélectionnés mentionnant leur nom et adresse. Dans deux des quartiers, le Port du Temple et Rue Neuve, des numéros de maison reviennent de document en document avec une incontestable régularité, le même nom de propriétaire étant toujours associé au même repère. À l'évidence, il ne s'agissait pas d'une pratique générale, mais d'une initiative prise par les officiers locaux. Or, l'histoire des quartiers montre que le quartier du Port du Temple était sans cesse menacé de rééquilibrages au profit de ses voisins de Louis-Le-Grand et de Place Confort, tandis que le quartier de Rue Neuve connaissait de longue date des différends de frontière avec ses voisins du Plâtre et de Rue Buisson, le dernier ne remontant qu'à 1746. Très vraisemblablement, disposer d'un inventaire précis des maisons d'un quartier répondait en de telles circonstances à des nécessités de marquage et de défense du territoire, tant pour obliger les habitants au service que pour repousser les prétentions des officiers en charge des quartiers voisins.

Pour autant, la ville dans son ensemble ne connut aucune numérotation officielle de ses maisons avant le début de la Révolution. C'est qu'un obstacle majeur se trouvait alors levé, celui de la susceptibilité sociale. De même que les recenseurs n'osaient pas heurter à l'huis des grands personnages de la ville, cette démarche inquisitoriale risquant fort d'être reçue comme insultante, il était inenvisageable d'assujettir des propriétaires « de condition » à voir leur maison subir un marquage administratif. Lorsqu'une autorité tentait de numérotter les maisons, souvent à des fins de logement des troupes, elle se heurtait à l'opposition de notables blessés dans leur dignité³⁹. C'est dire, qu'à Lyon, les essais sporadiques de numérotation ne se concrétisaient probablement jamais par un marquage systématique sur le terrain. Ils ne donnaient apparemment une forme systématique qu'aux documents de référence tenus par le capitaine pennon. Dans aucun des exemples connus la rue n'était considérée comme un sous-espace pertinent de numérotation. Selon une pratique répandue sous l'Ancien Régime, le repérage se faisait en continu⁴⁰. Les systèmes de numérotation ne trouvaient leur utilité que dans une logique d'itinéraire, propre à chaque quartier...

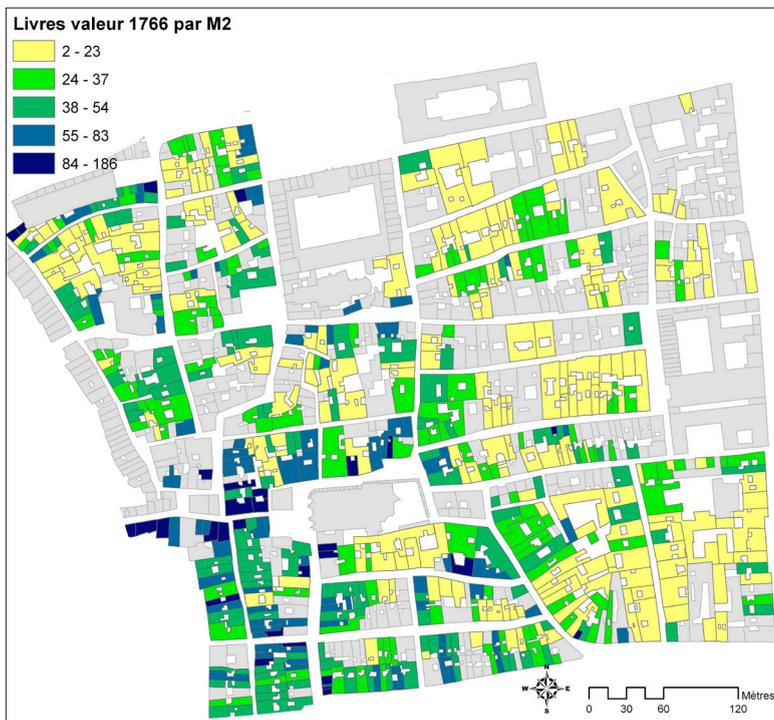
*

39. Exemple d'Alençon.

40. BERNARD, B., 2001.

La cartographie des propriétaires à partir des sources sérielles permet de progresser dans plusieurs directions dont une liste non exhaustive peut être dressée⁴¹ : rythmes, espaces et acteurs de la fabrique de la ville et du renouvellement du bâti⁴², valeurs locatives, valeurs foncières (Figures 11, 12 et 13), variables fondamentales de l'espace social⁴³, activités, densités d'occupation, sociabilités informelles⁴⁴ et réseaux socio-spatiaux, voirie et sa transformation⁴⁵, géopolitique urbaine⁴⁶, évaluation du qualitatif.

Figure 11. Valeur du m² de plancher (y compris structures) évaluée d'après la taxe de 1698 dans une partie du centre-ville de Lyon (valeurs corrigées en livres de 1766)



Source. © B. Gauthiez.

41. BERNARD, B. & ZELLER, O., 2009, p. 43-48.

42. BERNARD, B., 2004.

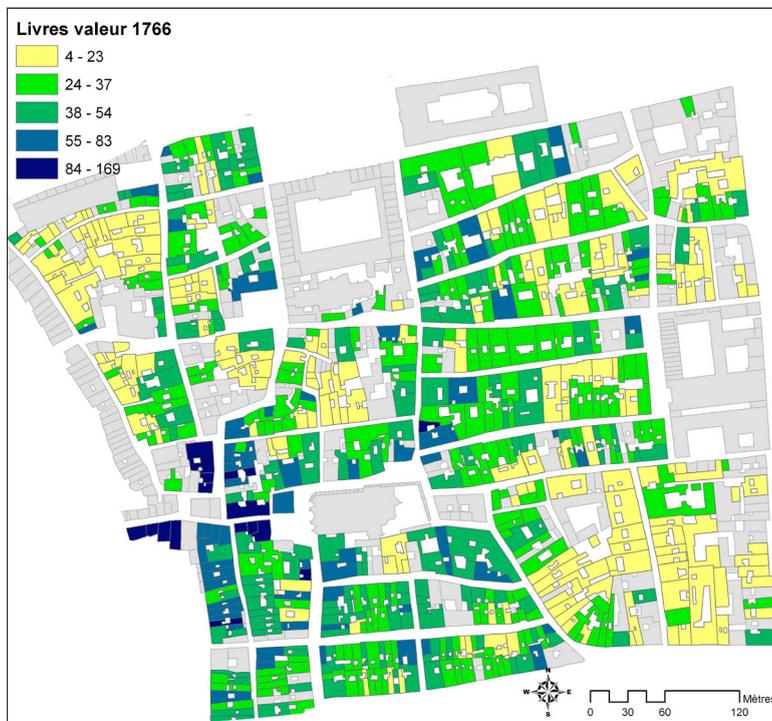
43. S. RAU & ZELLER, O., 2007.

44. ZELLER, O., 2006a ; 2005.

45. JUNOT, Y., 1997.

46. ZELLER, O., 2006b ; 2006c.

Figure 12. Valeur du m² de plancher (y compris structures) évaluée d'après la taxe de 1766 dans une partie du centre-ville de Lyon (valeurs en livres de 1766)

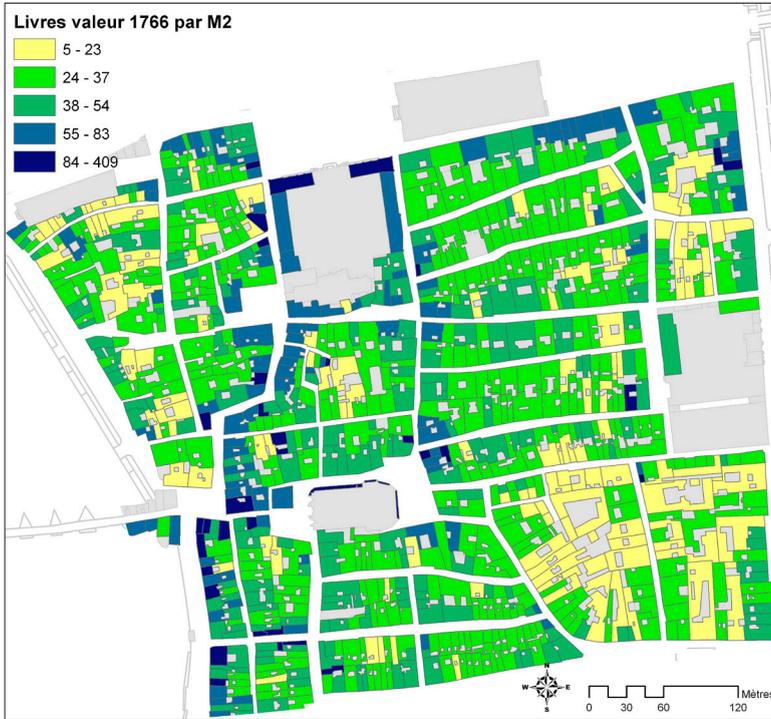


Source. © B. Gauthiez.

Sans cartographie extrêmement précise, tout historien reste esclave de la conception originelle de ses sources ; quand elles sont conçues à l'échelle du quartier, son analyse ne peut établir que des comparaisons entre ces mêmes quartiers sans aucune possibilité de déconstruction de la source dans une démarche d'analyse interne. La significativité du découpage, la cohérence socio-économique du quartier sont des postulats. Cette hypothèque heuristique a naguère servi à argumenter une disqualification méthodologique de la problématique de quartier⁴⁷. Servie par les logiciels d'information géographique, la dialectique entre l'analyse des textes et la connaissance de l'espace balaie l'objection. Il devient dès lors possible de travailler en choisissant l'échelle d'observation pertinente pour chaque problématique. Pour autant, la cartographie n'est pas un but en soi. La démarche consistant

47. CABANTOUS, A., 1998.

Figure 13. Valeur du m² de plancher (y compris structures) évaluée d'après la taxe de 1841 dans une partie du centre-ville de Lyon (valeurs corrigées en livres de 1766)



Source. © B. Gauthiez.

à fournir des cartes comme simple illustration d'un discours est reconnue comme désuète et naïve. Mais se satisfaire de traduire mécaniquement en cartes les données préconstruites de documents de masse n'est pas une vraie tâche d'historien. Multiplierait-on à l'infini les expressions cartographiques d'une ville donnée qu'on ne ferait que proposer *des images*.

La dialectique du texte et de la carte se place à un tout autre niveau. La localisation fine des phénomènes est une information essentielle : elle seule *contextualise* tant du point de vue des valeurs foncières, des modes sociaux d'occupation, que de l'état du bâti. Mais elle *fédère* également des informations éparpillées dans une multitude de sources écrites qui resteraient inutilisables si, précisément, il n'était pas possible de les rapporter à un lieu donné à un instant donné. On comprend que la construction et

l'utilisation des données va bien au-delà de la simple illustration cartographique de sources idéales. Au-delà, la cartographie permet seule de croiser les sources transversales (correspondant à une date donnée) aux sources longitudinales (établies dans une diachronie continue). Soit une métaphore textile : les fils de trame sont synchroniques. Les recensements et les registres de taxe permettent de disposer de références permettant de dresser des états à un instant donné ; par exemple, il est possible d'étudier la hiérarchie des valeurs immobilières, ou la composition des patrimoines individuels. Toutefois, mêmes si ces prises pouvaient être fréquentes, multiples, elles n'en resteraient pas moins *statiques*.

D'où la nécessité de tisser des fils de chaîne, diachroniques. Au cas par cas, le lien entre chaque situation doit être établi, au fil des modifications architecturales, des mutations de propriété, des changements de forme socio-économique d'occupation. Les sources essentielles sont ici le contrôle des actes, les minutes des notaires, les actes d'alignement et le bâti lui-même, si souvent négligé comme source historique. Prises isolément, elles ne sont susceptibles que d'exploitation statistique. Rapportées à l'espace, elles prennent sens, s'étayent mutuellement et permettent enfin de saisir les ressorts profonds des *dynamiques*. À ce prix, on espère généraliser l'étude des « comportements immobiliers », pour reprendre l'expression de Jean-François Chauvard⁴⁸. La question fondamentale des modes d'évolution ou de transmission des valeurs foncières, naguère posée par Bernard Lepetit⁴⁹, trouvera des éléments de réponse que seule la connaissance spatiale très précise des phénomènes peut autoriser : les jeux de contact, de voisinage, de métamorphisme local, les choix de promotion, le rapport entre objectivité et subjectivité dans les évolutions ségrégatives, la dialectique entre la qualification de l'habité par l'habitant et celle de l'habitant par l'habité, le jeu de la paupérisation et, inversement, de la promotion de zones entières. Seul l'aller et retour constant entre les textes et les cartes permettra une meilleure connaissance de cet être en mutation permanente et complexe qu'est la ville.

Bibliographie

BERNARD, Bruno, *La société mâconnaise à la veille de la Révolution. Étude socio-démographique (1761-1785)*, Mâcon, Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais, n° 5, 2001.

BOUDON, Françoise, CHASTEL, André, COUZY, Hélène & HAMON, Françoise, *Système de*

48. CHAUVARD, J.-F. 2001 ; 2005.

49. LEPETIT, B., 1994.

- l'architecture urbaine. Le quartier des Halles à Paris*, Paris, Éditions du CNRS, 1977.
- CABANTOUS, Alain, « Le quartier, espace vécu à l'espace moderne », *Histoire, Économie et société*, n° 3, 1994, p. 427-440.
- Cartes et figures de la Terre*, Paris, Centre Georges-Pompidou, 1980.
- CHAUVARD, Jean-François, « Les comportements immobiliers dans la Venise du XVII^e siècle », *Histoire urbaine*, n° 4, 2001 p. 9-26.
- CHAUVARD, Jean-François, *La circulation des biens à Venise. Stratégies patrimoniales et marché immobilier (1600-1750)*, Rome, École Française de Rome, 2005.
- COGIS, Olivier & ROBERT, Claudine, *Théorie des graphes : au-delà des ponts de Königsberg*, Paris, Vuibert, 2003.
- GAUTHIEZ, Bernard, *Espace urbain, vocabulaire et morphologie*, Paris, Monum'-Editions du Patrimoine, 2003.
- , « Des unités pertinentes pour mesurer la ville concrète », *Histoire & Mesure*, vol. XIX, 3/2004, 2004, p. 295-316.
- , « Lyon en 1824-32 : un plan de la ville sous forme vecteur d'après le cadastre ancien », *Géocarrefour*, vol. 83, 1/2008, 2008, p. 57-68.
- GAUTHIEZ, Bernard & ZELLER, Olivier, « Espace construit, espace social à Lyon aux XVII^e-XIX^e siècles : l'apport du SIG », *Fonti, metafonti e GIS per l'indagine della struttura storica del territorio*, Turin, Politecnico di Torino/Celid, 2009, p. 39-50, ill., p. 114-177.
- JUNOT, Yves, « Mixité sociale, habitat et propriété : la paroisse Saint-Jacques de Valenciennes en 1602 d'après un registre du 100^e », *Revue du Nord*, LXXIX, 1997, p. 413-427.
- LEPETIT, Bernard, « L'appropriation de l'espace urbain : la formation de la valeur dans la ville moderne (XVI^e-XIX^e siècles) », *Histoire, Économie et société*, n° 3, 1994, p. 551-559.
- MONROZIES, Aurélie, « Le cadastre toulousain de 1680. Étude historique et statistique », *Annales du Midi*, vol. 115, n° 244, 2003, p. 515-534, ill., p. 592.
- NOBERT, Yves, OUELLET, Roch & PARENT, Régis, *Méthodes de planification en transport*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004.
- POLEGGI, Ennio, *Una città portuale nel medioevo. Genova nei secoli X-XVI*, Gênes, Sagep, 1979.
- RAU, Suzanne & ZELLER, Olivier, « Police des voyageurs et hospitalité urbaine à Lyon à la fin du XVII^e siècle », in A. BURKARDT (éd.), *Commerce, voyage et expérience religieuse (Europe, XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.
- ZELLER, Olivier, *Les recensements lyonnais de 1597 et de 1636. Démographie historique et géographie sociale*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1983.
- , « Baux généraux, baux particuliers et emphytéoses. Points de droit et pratiques au XVIII^e siècle », in Olivier FARON & Étienne HUBERT (éd.), *Le sol et l'immeuble. Les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France et d'Italie (XVI^e-XIX^e siècles)*, Lyon/Rome, Presses universitaires de Lyon et École française de Rome, 1995, p. 86.
- , « Espace privé, espace public et cohabitation à Lyon à l'époque moderne », in Bernard HAUMONT & Alain MOREL (éd.), *La Société des voisins, Cahier n° 21 de la*

collection Ethnologie de la France, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2005, p. 187-207.

- , « Maison, civilités et sociabilités festives au XVIII^e siècle. Les mémoires-journaux de l'échevin lyonnais François Valesque », in Françoise GHERGANOC (éd.), *La maison, lieu de sociabilité, dans des communautés urbaines de l'Antiquité à nos jours, Colloque international de l'Université Paris VII-Denis Diderot, 14-15 mai 2004*, Paris, Le Manuscrit, 2006a, p. 281-306.
- , « La ville en fiches : la méthode de recensement urbain de Jean-François Palasse », *Annales de démographie historique*, n° 2, 2006b, p. 217-241.
- , « Pour une géopolitique des villes européennes d'Ancien Régime », in *Territoires institutionnels, territoires fonctionnels*, Mâcon, Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais, 2006c, p. 283-292.